

Statut des Educateurs du District de la Somme

Réunion du 3 septembre 2025

Participants : Ms. Bernard SINOQUET - Emmanuel BOISSIER (CTD) - Alexandre RABIER – Gaëtan BETTEFORT – Antonio DOS SANTOS.

Absents excusés : Pascal CARON – Florian DUVAL

I. Rappel sur les obligations des clubs

Article2 - OBLIGATION DE LICENCE TECHNIQUE REGIONALE, LICENCE EDUCATEUR OU ANIMATEUR

Avant le début de la compétition disputée :

Les clubs des équipes participant aux championnats seniors de D1 et D2 organisés par le District de la Somme de Football, doivent avoir formulé une demande de licence conforme aux règlements pour l'éducateur ou l'entraîneur principal en charge de l'équipe avant le début de la compétition championnat.

A la publication du PV par la Commission Départementale du Statut des Educateurs, chaque club en infraction devra régulariser la situation sous 60 jours.

Article 3 - OBLIGATION DE DIPLOMES

Championnat D1 : au minimum un DF Coach Seniors.

Championnat D2 : au minimum le CFI Séniors.

Les clubs en écart devront adresser un courrier d'engagement sur l'inscription de l'éducateur à la formation adéquate.

Article 4 – Obligation des clubs

Les clubs doivent effectuer les formalités nécessaires sur Footclubs, (via le menu « Organisation » / « Educateurs du club ») conformément aux règlements pour désigner l'éducateur ou l'entraîneur en charge de l'équipe soumise à l'obligation du Statut des Educateurs du District de la Somme **avant le début de la compétition disputée.**

Passé cette date, la Commission Départementale du Statut des Educateurs, adressera à chaque club en infraction, un courrier d'information afin de régulariser la situation sous 60 jours.

II. Informations de la Commission du Statut des Educateurs du District de la Somme

Pour les éducateurs possédant le BMF ou le BEF, un recyclage est obligatoire tous les 3 ans.

Si l'éducateur n'effectue pas de recyclage, sa licence technique régional ne pourra pas être délivrée avant la régularisation de la situation.

La ligue de Football des Hauts de France propose les sessions de formation :

- CFI SENIORS
 - Samedi 17 janvier 2026
 - Samedi 07 février 2026
 - A AMIENS FACULTE DES SPORTS UPJV DE 9H A 17H

- DF COACH SENIORS
 - Date de retour du dossier d'inscription avant le 30 septembre 2025 (dossier disponible sur le site de la Ligue)
 - POSITIONNEMENT le vendredi 10 octobre 2025 à AMIENS CENTRE TECHNIQUE
 - SEMAINE 1 : 27 et 28 novembre 2025 à AMIENS
 - SEMAINE 2 : 12 et 13 mars 2026 à AMIENS
 - CERTIFICATION : jeudi 02 avril 2026 à AMIENS
 - Rattrapage (si besoin) : 28 ou 29 avril 2026 à AMIENS

- JOURNEE COMPLEMENTAIRE DF COACH SENIORS (pour les titulaires de l'animateur seniors OU du CFF3)
 - Mercredi 22 octobre 2025 à AMIENS
 - Ou
 - Mercredi 15 avril 2026 à AMIENS

III. Point Administratif

Pointage effectué au 03 septembre 2025. Les éléments reçus après cette date seront analysés à la prochaine réunion de la commission

Les clubs surlignés en vert sont en règles en ce début de saison concernant le statut des éducateurs du DSF sur les articles 2, 3 et 4 :

- La fiche de renseignement a été transmise
- Le diplôme correspond avec l'attention

- L'éducateur a été désigné sur footclub en entraîneur principal en lien avec l'équipe en responsabilité

DIVISION 1 GROUPE A

D1 A	Entraîneur Déclaré	Diplôme	Obligation diplôme	Dérogation	Footclub Ent Principal	Observation /Action
ABBEVILLE SC 2	Frederic BENON	DF coach seniors	DF coach seniors		oui	
AILLY SUR SOMME SAMARA	Alexandre DUSSUELLE	DF coach seniors	DF coach seniors		oui	
ALBERT USOAAS	Claude Armand KINGUE	BEF	DF coach seniors		pas déclaré	Infraction article 4 : le club doit déclarer l'éducateur sur footclub en précisant l'équipe.
AMIENS PIGEONNIER	Francis DANTIN	CFI SE	DF coach seniors	oui	oui	Infraction article 3 : Le club doit envoyer un courrier d'engagement pour Mr Francis DANTIN afin de suivre la formation DF CS
AMIENS PORTO PORTUGAIS 2			DF coach seniors			Infraction articles 2, 3 et 4. Le club doit envoyer les éléments à la commission, la fiche de renseignement avec le nom de l'éducateur + documents annexes si besoin + déclaration Footclub
AMIENS RIF	Youssef DAHCHOURI	BMF en 2024	DF coach seniors		oui eq non précisé	Infraction article 4 : le club doit déclarer l'éducateur sur footclub en précisant l'équipe.
LA MONTOYE	Loic GAMARD	Sans	DF coach seniors	oui	oui	Le club doit envoyer un courrier d'engagement pour Mr Loic GAMARD afin de suivre la formation DF CS
MEAULTE	Hacene KICHOU	BEF	DF coach seniors		oui	
MIANNAY MOYENNEVILLE	Allan DEVISMES	CFF3 2025	DF coach seniors	pas reçu	oui	Infraction article 3 Le club doit fournir la dérogation et le Courrier d'engagement à la journée complémentaire DF CS pour Mr Allan DEVISMES
NIBAS FRESSENEVILLE US	Julien EVENOU	DF coach seniors	DF coach seniors		oui	
PERONNE			DF coach seniors			Infraction articles 2, 3 et 4. Le club doit envoyer les éléments à la commission, la fiche de renseignement avec le nom de l'éducateur + documents annexes si besoin + déclaration Footclub
PONT REMY SC	Stephan BELLEVALLEE	DFCS en 2025	DF coach seniors		oui	

DIVISION 1 GROUPE B

D1 B	Entraîneur	Diplôme	Obligation diplôme	Dérogation	Footclub Ent Principal	Observation / Action
AMIENS AC 2	Mourad TOUZANI	Sans	DF coach seniors	oui	pas déclaré	Infraction article 3 et 4. Le club doit fournir le courrier d'engagement à la formation DF CS pour Mr Mourad TOUZANI + déclaration Footclub
AMIENS RC	Didier GETO	BEF	DF coach seniors		oui	
AS2A	Nicolas COLLEMARE	DFCS en 2025	DF coach seniors		eq non précisé	Infraction article 4 : le club doit déclarer l'éducateur sur footclub en précisant l'équipe.
CAGNY	Antoine PORQUET	CFI 10	DF coach seniors	oui	eq non précisé	Infraction article 3 et 4. Le club doit fournir le courrier d'engagement à la formation DF CS pour Mr Antoine PORQUET + déclaration Footclub en précisant l'équipe
CAMON 2	Romain SOYEUX	DF coach seniors	DF coach seniors		oui	
CHAULNES	Tony BARVIAU	CFI SE	DF coach seniors	pas reçu	eq non précisé	Infraction article 3 et 4. Le club doit fournir le courrier d'engagement à la formation DF CS pour Mr Tony BARVIAU + déclaration Footclub en précisant l'équipe
CHEPY	Maximilien PAVIE	DF coach seniors	DF coach seniors		eq non précisé	Infraction article 4 : le club doit déclarer l'éducateur sur footclub en précisant l'équipe.
FRIVILLE ESCARBOTIN			DF coach seniors			Infraction articles 2, 3 et 4. Le club doit envoyer les éléments à la commission, la fiche de renseignement avec le nom de l'éducateur + documents annexes si besoin + déclaration Footclub
MOREUIL	Christophe ROBLES	CFF3	DF coach seniors	pas reçu	eq non précisé	Infraction article 3 et 4. Le club doit fournir le courrier d'engagement à la formation DF CS pour Mr Christophe ROBLES + dérogation + déclaration Footclub en précisant l'équipe
POIX BC FC	Valentin DUFOSSE	CFF3	DF coach seniors	pas reçu	oui	Infraction article 3. Le club doit fournir le courrier d'engagement à la formation DF CS pour Mr Valentin DUFOSSE + dérogation
SAINT VALERY FC	Adrien DELABARRE	BMF	DF coach seniors		oui	
VILLERS BRETONNEUX	Bertrand BOURDET	DF coach seniors	DF coach seniors		oui	

DIVISION 2 GROUPE A

D2 A	Entraîneur	Diplôme	Obligation diplôme	Dérogation	Footclub Ent Principal	Observation / Action
AMIENS AC 3	Daanoune ABDELAZIZ	DF coach seniors	CFI SE		oui	
DAOURS	Olivier GODEBERT	CFI SE	CFI SE		oui	
DOULLENS 2	Ludovic DERNY	Sans	CFI SE	oui	oui	Infraction article 3. Le club doit fournir le courrier d'engagement à la formation CFI SE pour Mr Ludovic DERNY
ENGLEBELMER			CFI SE			Infraction articles 2, 3 et 4. Le club doit envoyer les éléments à la commission, la fiche de renseignement avec le nom de l'éducateur + documents annexes si besoin + déclaration Footclub
MIANNAY MOYENNEVILLE 2	Arnaud FORMENTINI	CFI SE	CFI SE		oui	
OISEMONT TEMPLIERS	Rudy ROUSSEL	DF coach seniors	CFI SE		eq non précisé	Infraction article 4 : le club doit déclarer l'éducateur sur footclub en précisant l'équipe.
QUERRIEU	Frederic RAMBERT	CFI SE	CFI SE		oui	
ROYE NOYON COEUR DE PICARDIE 2	Jerome BRAILLY	BEF	CFI SE		pas déclaré	Infraction article 4 : le club doit déclarer l'éducateur sur footclub en précisant l'équipe.
SAINS ST-FUSCIEN			CFI SE			Infraction articles 2, 3 et 4. Le club doit envoyer les éléments à la commission, la fiche de renseignement avec le nom de l'éducateur + documents annexes si besoin + déclaration Footclub
SALOUEL SALEUX 2	Laurent HUYON	CFI SE	CFI SE		oui	

DIVISION 2 GROUPE B

D2 B	Entraîneur	Diplôme	Obligation diplôme	Dérogation	Footclub Ent Principal	Observation / Action
AILLY SUR SOMME SAMARA 2	Hugo CHEVALIER	CFI SE	CFI SE		oui	
ALBERT USOAS 2	Fabien THIERRY	CFI SE	CFI SE		pas déclaré	Infraction article 4 : le club doit déclarer l'éducateur sur footclub en précisant l'équipe.
AMIENS OLYMPIQUE	Pascal CARON	DF coach seniors	CFI SE		eq non précisé	Infraction article 4 : le club doit déclarer l'éducateur sur footclub en précisant l'équipe.
BOUTTENCOURT ASIC	Olivier LEROUX	Sans	CFI SE	oui	oui	Infraction article 3. Le club doit fournir le courrier d'engagement à la formation CFI SE pour Mr Olivier LEROUX
DES DEUX VALLEES	Ludovic LAFFARGUE	DF coach seniors	CFI SE		eq non précisé	Infraction article 4 : le club doit déclarer l'éducateur sur footclub en précisant l'équipe.
GLISY	Julien DUCHOSSOIS	CFI SE	CFI SE		oui	
MAREUIL HUCHENNEVILLE FC			CFI SE			Infraction articles 2, 3 et 4. Le club doit envoyer les éléments à la commission, la fiche de renseignement avec le nom de l'éducateur + documents annexes si besoin + déclaration Footclub
NOUVION EN PONTHEIU	Julien GOMEL	CFF 3	CFI SE		oui	
POIX BC FC 2	Mickael LENGLET	CFI SE	CFI SE		oui	
QUESNOY LE MONTANT	Jean GRISEL	CFI SE	CFI SE		oui	

DIVISION 2 GROUPE C

D2 C	Entraîneur	Diplôme	Obligation diplôme	Dérogation	Footclub Ent Principal	Observation / Action
AMIENS MONTIERES ETOUVIE	Khalid ACHOUITAR	CFI14 en 2023	CFI SE	oui	oui	Infraction article 3. Le club doit fournir le courrier d'engagement à la formation CFI SE pour Mr Khalid ACHOUITAR
AMIENS RC 2	Stephane DESROSE	DF coach seniors	CFI SE		oui	
CENTULOIS FC 1924	Gaétan BETTEFORT	BMF en 2020	CFI SE		oui	
EAUCOURT	Stéphane LEQUETTE	CFF3	CFI SE		oui	
GAMACHES 2	Jerome VAN KEER	DF coach seniors	CFI SE		eq non précisé	Infraction article 4 : le club doit déclarer l'éducateur sur footclub en précisant l'équipe.
HAM US	Laid GHEDIRI	CFI14 en 2023	CFI SE	oui	eq non précisé	Infraction article 3 et 4. Le club doit fournir le courrier d'engagement à la formation DF CS pour Mr Laid GHEDIRI + déclaration Footclub en précisant l'équipe
OISEMONT FC	Thomas LERMECHIN	CFI SE	CFI SE		eq non précisé	Infraction article 4 : le club doit déclarer l'éducateur sur footclub en précisant l'équipe.
PAYS NESLOIS 2	Jean Noel MROZ	sans	CFI SE	oui	oui	Infraction article 3 et 4. Le club doit fournir le courrier d'engagement à la formation DF CS pour Mr Jean Noel MROZ + déclaration Footclub en précisant l'équipe
QCL SUD AMIÉNOIS	Julien HUYON	DF coach seniors	CFI SE		oui	
HARONDEL	Cyrille DAUSSY	sans	CFI SE	oui	oui	Infraction article 3. Le club doit fournir le courrier d'engagement à la formation CFI SE pour Mr Cyrille DAUSSY

Déclaration de l'éducateur joueur dans la tablette

Le club a la possibilité d'inscrire l'éducateur – joueur 2 fois sur la FMI. C'est d'ailleurs une obligation :

- En tant que joueur avec sa licence joueur
- En tant qu'éducateur avec sa licence « éducateur » ou « technique »

Avec dérogation, entraîneur-joueur responsable de l'équipe notifié sur FOOTCLUB sera identifié dans la FMI en tant que joueur.

Les décisions de la Commission sont susceptibles d'appel devant la Commission Départementale d'Appel Affaires Générales dans un délai de 7 jours, à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions édictées par l'article 188 et 190 des Règlements Généraux de la FFF (à envoyer à wleclercq@somme.fff.fr).

Prochaine réunion de la Commission du Statut des Educateurs :

Le jeudi 30 octobre à 17H30 retour document

Le lundi 9 février à 17H30 : contrôle feuille de match et formation

Le lundi 1 juin à 17H30 : contrôle feuille de match

Le Secrétaire de séance
Monsieur Bernard SINOQUET



Le Président,
Monsieur Antonio DOS SANTOS

